



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h00, Espace Benoîte Groult à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	52
<b>Présents :</b>	43
<b>Votants :</b>	51
<b>Secrétaire de séance :</b>	Jacques JULOUX

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Marie-Françoise LE ROCH
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
<b>BAYE :</b>	-
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
<b>GUILLIGOMARCH :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADOU, Patricia ECK
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Christelle LAVOINE, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Pascal BOZEC (BAYE), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Christelle FENEON (MOELAN), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Aude MARSILLE (RIEC), Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Gwenaël HERROUET (MOELAN)  
 Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Robert RAOUL (SCAER)

DCC2021-052

**VIE COURANTE**  
**23- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Plan de formation 2021 et modification du règlement intérieur formation (annexe)**

---

Au titre de l'année 2021, un plan de formation est proposé pour les agents de la Communauté. Ce programme est élaboré à partir des besoins de la collectivité et des demandes individuelles de formation.

Par ailleurs, dans le cadre de la mutualisation des formations avec les communes et la communauté d'agglomération en partenariat avec le CNFPT, le plan de formation 2021 prévoit l'organisation de formations axées majoritairement sur le perfectionnement sur l'emploi.

En outre, la Communauté poursuit la mutualisation des formations avec les communes membres sur des thématiques prévention, sécurité et habilitations obligatoires. Enfin, les priorités du plan de formation sont également orientées sur des formations de groupe, des formations obligatoires, les préparations aux concours et examens et sur les demandes individuelles liées au perfectionnement sur l'emploi.

Le budget global consacré à la formation 2021 est de 113 143.62 €.

Par délibération en date du 6 juillet 2006, le règlement intérieur formation de la Communauté a été validé après avis du comité technique et a été modifié en CT du 15 février 2018 et du 17 décembre 2019. Il est proposé de préciser certaines dispositions du règlement. En effet, dans le cas où une formation payante est accordée au titre du CPF ou non, le droit à une seconde formation dépend de la durée, du coût de cette première et de la motivation liée à un intérêt majeur du service pour la seconde formation.

Par ailleurs, certains agents peuvent être concernés par plusieurs formations obligatoires. Aussi, le droit à formation supplémentaire dépend du nombre de formations obligatoires dans l'année et de leur durée.

Les membres du Comité technique ont été saisis pour avis en collège séparé le 16 février 2021.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le Plan de formation 2021 et inscrire les crédits correspondants au budget 2021.
- VALIDER les ajouts au règlement intérieur formation, tels qu'énoncés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,


- APPROUVE le Plan de formation 2021 et inscrire les crédits correspondants au budget 2021.
- VALIDE les ajouts au règlement intérieur formation, tels qu'énoncés ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,  
  
Sébastien MIOSSEC

<b>PLAN DE FORMATION DE QUIMPERLE COMMUNAUTE ET CIAS 2021</b>		
Cadre	Coût	Nombre d'inscrits
Mutualisation avec les communes hors CNFPT	18 820,00 €	106
Formations collectives	24 575,80 €	110
Formations obligatoires SITC	12 660,00 €	12
Formations obligatoires ASS	6 270,00 €	12
Formations obligatoires EAU	13 312,00 €	36
Formations obligatoires QC	1 300,00 €	6
Préparation aux concours (CPF) - Nouvelles demandes	- €	5
Préparation aux concours (CPF) - En cours	- €	3
Formations d'intégration	- €	4
Formations en langue bretonne	6 297,82 €	9
<b>TOTAL</b>	<b>83 235,62 €</b>	<b>303</b>
Frais de restauration, d'hébergement et de déplacement	3 000,00 €	
<b>TOTAL (avec les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement)</b>	<b>86 235,62 €</b>	

<b>FORMATIONS DE PROFESSIONNALISATION - DEMANDES INDIVIDUELLES</b>		
Cadre	Coût	Nombre d'agents concernés
Formations individuelles gratuites	- €	162
Formations individuelles gratuites - CIAS	- €	11

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

ID : 029-242900694-20210218-2021\_052-DE

Formations individuelles payantes	13 850,00 €	14
Formations individuelles payantes - EAU ASS	8 058,00 €	5
<b>TOTAL</b>	<b>21 908,00 €</b>	<b>192</b>
Frais de restauration, d'hébergement et de déplacement	5 000,00 €	
<b>TOTAL (avec les frais de restauration, d'hébergement et de déplacement)</b>	<b>26 908,00 €</b>	

<b>TOTAL</b>	<b>113 143,62 €</b>
--------------	---------------------